



V I L L E D E
G E N È V E

Communiqué de presse
25 mars 2020

Coronavirus : de nouvelles mesures concernant l'espace public et le social

Lors de sa séance du 24 mars et afin de faire face à la crise liée à la propagation du Covid-19, le Conseil administratif a confirmé certaines mesures et en a pris de nouvelles. Ainsi, les frais d'utilisation du domaine public sont fortement réduits et les actions entreprises pour les personnes en situation de précarité ou d'isolement sont renforcées.

Fitness en plein air, aires de jeux et wc publics

Les installations de fitness en plein air, ainsi que les aires de jeux pour enfants (parcs et préaux) resteront fermées. Le Conseil administratif confirme également sa décision de fermer les toilettes publiques.

Manifestations et activités commerciales sur le domaine public

La Ville de Genève a décidé d'exonérer de l'émolument administratif et de renoncer à facturer les taxes du domaine public afférentes pour les manifestations annulées suite aux mesures prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat pour lutter contre le COVID-19, et pour lesquelles des permissions ont déjà été délivrées.

Il renonce également à l'encaissement des loyers des pavillons et édicules pendant la crise sanitaire. L'utilisation accrue de l'espace public par les terrasses des établissements publics ne sera pas non plus facturée. Ces mesures seront reconduites si les délais fixés dans l'Ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le COVID-19 sont prolongés.

En outre, la Ville ne facturera pas la location d'emplacement des marchand-e-s abonné-e-s pendant la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus, ni la location journalière des marchandes journalières et des marchands journaliers 3 mois après la date de reprise des marchés.

Pendant la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus, l'émolument administratif et les taxes et/ou redevances de tous les procédés de réclame des commerces et de tous les autres empiètements des commerces sur le domaine public sont exonérés. Enfin, les taxes des empiètements liés aux chantiers et aux fouilles ne sont pas facturées.

Urgence sociale et plan de solidarité communal

Des bons alimentaires seront distribués aux plus démunis via l'Association des Colis du cœur. Dans le cadre du plan de solidarité communal porté par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, la livraison de repas à domicile pour les aînés sera effectuée par l'Institution genevoise pour le maintien à domicile (IMAD) et la gestion des courses par la Croix-Rouge genevoise.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre et l'évolution de la situation, une page dédiée au coronavirus relayant notamment les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Canton est disponible sur [geneve.ch](https://www.geneve.ch).

Contact médias :

Philippe Despine

Chargé de l'information du Conseil administratif

philippe.despine@ville-ge.ch ou tél : 079 372 84 59